Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

SIGAL
Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs

SIGAL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
ANNEE 2022

SIGAL
Bureau de Piste
216, Parc de l'Aérodrome
59910 BONDUES

Tél : 03 20 98 34 95
Courriel : sigal-bondues@sigal.eu

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

SOMMAIRE

Descriptif de la structure p3

Dispositions Financières et Fiscales p4

Exercice des Compétences au cours de l'année 2022 p5

Biens mis à disposition p9

Liste des équipements propres acquis par l'EPCI en 2022 p10

Personnel de l'établissement p11

Annexes p12

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

Descriptif de la structure (2022)

Nom du groupement : SIGAL

Date de création : 1er octobre 1996

Commune du siège : Bondues

Communes membres :
Bondues (9 989 habitants),
Marcq-en-Barœul (39 183 habitants),
Marquette-lez-Lille (10 867 habitants),
Wambrechies (10 712 habitants)
Soit une population totale du groupement de 70 751 habitants au 1er janvier 2022

Représentants des Communes au sein du SIGAL au 31 décembre 2022

- *Pour la commune de Bondues* : MM. DELEBARRE, LEPOUTRE, Mmes HERBAUX et LEPERS
- *Pour la commune de Marcq-en-Baroeul* : MM. GERARD, MUNCH, VERLEY, Mme GOUBE
- *Pour la commune de Marquette-lez-Lille* : MM. LEGRAND, ANDRAL, BEADES, MATHIEU
- *Pour la commune de Wambrechies* : MM. BROGNIART, PROUVOST, LUTUN, Mme SPOTBEEN

Nom du Président : M. Patrick DELEBARRE, Maire de Bondues

Nom des Vices- Présidents :
- Premier Vice – Président : M. Dominique LEGRAND, Maire de Marquette-lez-Lille
- Deuxième Vice- Président : M. Bernard GERARD, Maire de Marcq-en-Barœul,
- Troisième Vice- Président : M. Sébastien BROGNIART, Maire de Wambrechies

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

Dispositions Financières et Fiscales

Les 4 communes ont choisi de fiscaliser leur contribution communale.

Par délibération du 29 juin 2009, le comité syndical du SIGAL a fixé le mode de calcul des contributions communales en tenant compte du nombre d'habitants, mais également de l'intérêt du SIGAL pour chaque commune calculé à partir de 5 indices :

- Zone de nature = intérêt d'avoir à proximité une zone plus ou moins accessible
- Zone d'entrée = intérêt de la localisation et de la nature de ces équipements
- Accès habitants = facilité d'accès pour les habitants
- Gens du voyage = intérêt de la localisation de ces terrains pour les habitants
- Aéronautique = intérêt à traiter les nuisances sonores plus ou moins fortes

Ce qui donne le mode de calcul suivant :

Marcq-en-Baroeul	**Population * 60% + 30,16*40%**
Bondues	**Population * 60% + 31,75*40%**
Wambrechies	**Population * 60% + 20,63*40%**
Marquette	**Population * 60% + 17,46*40%**

Ainsi, les contributions communales 2022 ont été fixées à :

- Bondues : 48 475.07 €
- Marcq-en-Barœul : 103 705.04 €
- Marquette-lez-Lille : 37 094.76 €
- Wambrechies : 39 705.13 €

Soit un Total de contributions communales de 228 980€ (contributions identiques à 2021).

De plus, la commune de Bondues verse une subvention relative au reversement de la part communale des taxes foncières correspondant au parc de l'aérodrome en contrepartie de travaux d'embellissement et qualification prévus en particulier sur cette emprise d'entrée d'aérodrome (58 036 € en 2021).

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

Exercices des compétences au cours de l'année 2022

Les compétences du syndicat sont :

- l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'aérodrome de Lille-Marcq
- la réalisation d'une zone de détente et de loisirs dans l'emprise de l'aérodrome de Lille-Marcq.

A ces compétences s'ajoute un « partenariat » avec la Préfecture et la MEL pour coordonner l'accueil des grands passages des gens du voyage sur le terrain métropolitain qui est inclus dans le site de l'aérodrome notamment par son accès.

1. GESTION DE L'AERODROME DE LILLE – MARCQ

→ Mise à jour des listes des véhicules autorisés à circuler en zone réservée

→ Mise à jour des listes des aéronefs basés

→ Inspection Annuelle de vérification de l'aire de jeux par la société INOVI

→ Entretien des équipements aéronautiques (marques de piste en béton, balisage, manche à air...) et des espaces (tonte des pistes et des abords, traitement contre les taupes et le péril animalier...)

→ Consultation pour l'attribution de conventions d'occupation du domaine public pour les hangars dont les occupants ont une activité économique en application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. La procédure de sélection a été lancée fin 2022 pour une attribution à partir d'avril 2023. Elle concernait 4 structures aéronautiques : hangar et maison des Pilotes, Hangar et centre école de parachutisme, surface nue pour atelier de réparation de parachutisme, et Hangar aéronautique.

→ Demande d'instruction pour le brouillage des fréquences de l'aéromodélisme : le SIGAL a saisi l'Agence Nationale des Fréquences suite à des problèmes de brouillage de fréquences subies par l'association Flandre Radio Modélisme qui leur faisait perdre le contrôle des leurs aéronefs réduits.

→ Groupe de Travail avec la DGAC le 17 mars sur les circuits de piste

Réunion DGAC les Maires le 14 septembre 2022

2. AMENAGEMENT DE L'AERODROME

→ Portique Accès Chemin des Perdrix Aérodrome

Un portique limitateur de hauteur a été installé au niveau du chemin des Perdrix en venant de la drêve de l'aérodrome.

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

→ *Chemin des Perdrix* :

Installation de mobiliers : bancs et table

Travaux de réfection du cheminement terre-pierre entre les paddocks et sur le chemin le long de la mare pédagogique par la société GDTP dans le cadre de l'accord cadre Travaux généraux de voirie et paysagers

→ *Abords de la Bergerie :*

Après consultation, une convention d'occupation du domaine public relative à la partie du patrimoine foncier du SIGAL devant l'ancienne Bergerie (environ 5 470m²) et au niveau de la dalle en face de l'ancienne Bergerie (environ 1 310m²) a été attribuée à la société ECOZOONE, qui souhaite présenter des animaux utilisés en éco pâturage et proposer diverses animations autour des animaux.

La société a émis également le souhait de racheter la partie privée comprenant l'ancienne Bergerie et un accès direct à l'aérodrome. Le dossier privé est en cours.

→ *ARC NORD :*

Plusieurs réunions pour avancer sur le projet sur l'aérodrome.

Des ateliers de concertation avec les riverains ont eu lieu dans les communes à l'initiative de la MEL.

Un comité de pilotage a été organisé le 29 novembre 2022.

→ *Projet implantation Beach Volley*

Le SIGAL a reçu une demande pour un projet d'installation d'un club de beach volley, qui souhaiterait installer 4 terrains de sable en zone publique de l'aérodrome (à côté du parking avion).

3. AUTRES DOSSIERS TRAITES :

→ ADMINISTRATIF

- *Cession d'une partie de la parcelle B3960 pour l'extension de Villa Yoga*

M. ROUSSEL de la SCI ARPATOLI, propriétaire de Villa Yoga, a fait une offre d'achat, acceptée par le Comité Syndical, pour le délaissé situé entre sa parcelle et la propriété de la SCI P&P, sur laquelle est érigée le restaurant « Place des Oliviers ».

- *CCE le 30 novembre 2023 sous l'égide de la Préfecture*

La Commission Consultative de l'Environnement s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture.

Plusieurs propositions ont été votées pour trouver un équilibre entre les pratiques des usagers et le bien-être des riverains :

- Trajectoires inscrites sur la carte VAC
- Interdiction de la voltige le samedi entre 12H et 14H
- Encadrement horaire des activités répétitives 8H30 à 20H30

Il a été surtout question de la voltige et de l'activité parachutiste.

Il est rappelé que l'autorité compétente en cas d'infraction aéronautique est la Délégation Générale de l'Aviation Civile.

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

- *Mise en place de la comptabilité M57*

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.
Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Le SIGAL a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du SIGAL à compter du 1er janvier 2023.

- *Inventaire Faune Flore*

Aéro biodiversité est une association mandatée par la Fédération Française Aéronautique qui a pour objectif d'évaluer, de protéger, de développer et de faire connaitre la biodiversité aéroportuaire en France métropolitaine et en outremer. Pour ce faire, elle réalise des relevés faunes et flores sur les plate-formes aéronautiques.
Sur l'aérodrome de Lille Marcq-en-Baroeul les équipes sont intervenues plusieurs fois dans l'année pour réaliser un inventaire de la faune et de la folre.

→ ANIMATIONS et COMMUNICATIONS

- Rassemblement de vieilles voitures tous les premiers dimanche de chaque mois sur la zone publique principale de l'aérodrome

- La commune de Bondues a organisé le CODA Festival sur la zone publique de l'aérodrome en septembre 2022. Il a été décidé de l'organiser en intercommunalité en 2023.

- Le premier Parcours du Cœur du SIGAL a eu lieu le 03 avril 2022. Parmi les animations proposées : un biathlon, des ateliers de prévention santé et d'initiation sportive. Le SIGAL a remporté le Trophée des Parcours du Cœur.

→ USAGERS

- La réunion annuelle des Usagers a eu lieu le 30 mars 2022. Une deuxième réunion des Usagers a eu lieu le 16 novembre en présence de M. Laurent BRETON, Délégué Régional de l'Aviation Civile, pour présenter les axes qui seront proposés lors de la Commission Consultative de l'Environnement.

- L'association RAZ Motte a organisé le 25 avril 2022 des baptêmes de parapente (avec treuillage) pour les IME des communes.

- L'école Française de Parachutisme a réalisé le 26 février 2022 des plantations d'arbustes dans le cadre de la compensation de leur empreinte carbone.

- Des Journées Portes Ouvertes de l'Union Aérienne Lille Roubaix Tourcoing ont eu lieu les 14 et 14 mai

- A AIRO a organisé une journée de baptêmes de l'air en ULM le dimanche 26 juin.

- Le 10 septembre s'est tenu le CODA Festival, Festival de musique Pop Electro, organisé par la commune de Bondues.

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

- La Voix du Nord a loué l'espace public à l'entrée de l'aérodrome pour leur manifestation « What's up Mobility » le 24 septembre 2022.

- Etude d'une demande d'implantation d'une pente école pour l'association RAZ'Motte : Le projet porte sur la création d'une butte de 8mètres pour l'apprentissage du gonflage par une école

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

BIENS MIS A DISPOSITION

Les Hangars sont mis à la disposition des Usagers par convention d'occupation du domaine public.

Le SIGAL a signé une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Nord BMX Club pour l'occupation du terrain de BMX.

Le SIGAL a signé des conventions d'occupation du domaine public avec des agriculteurs pour de la culture basse et du fauchage.

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

LISTE DES EQUIPEMENTS PROPRES ACQUIS PAR L'EPCI EN 2022

Le SIGAL a procédé en 2022 à l'acquisition :

- Du logiciel de comptabilité
- De panneaux de signalisation de voirie

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Il existe 2 temps plein au SIGAL :

- un poste de technicien territorial,
- un adjoint technique de 2ème classe.

Le SIGAL a également la possibilité de recruter de façon discontinue des agents vacataires en vue de remplir des actes déterminés répondant à des besoins ponctuels (notamment emploi saisonnier en espaces verts).
En 2022, un emploi saisonnier a été recruté du 30 mai 2022 au 29 juillet 2022.

Interviennent également des Conseillers Techniques dans les domaines suivants (au 31 décembre 2022) :

- Affaires Juridiques : Mme Séverine VANCORTENBOSCH
- Etudes et Projets, Travaux : M. Pascal MARTIN
- Administration Générale : Mme Delphine DEJONCKERE
- Animations : M. Jean-François SCHAPMAN a demandé sa mise en disponibilité

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_8-DE

ANNEXES

- Compte administratif 2022